

### TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE EN HAUTE-NORMANDIE

3e trimestre 2009

#### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Au 3e trimestre 2009, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 0,3 % comme au trimestre précédent. Le solde du commerce extérieur contribue positivement à cette croissance, moins vivement toutefois qu'au 2e trimestre. La dépense de consommation des ménages reste stable (+ 0 % après + 0,3 % au trimestre précédent). L'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands poursuit sa baisse (- 0,6 % en données corrigées des variations saisonnières) au 3e trimestre, perdant 93 100 postes. L'emploi diminue de 1,4 % dans l'industrie comme au trimestre précédent et de 1,1 % dans la construction après - 0,8 % au 2e trimestre. Hors intérim, la baisse de l'emploi est plus marquée dans le tertiaire (- 0,6 % après - 0,3 %). Les effectifs de l'intérim sont en forte hausse au 3e trimestre (+ 8,5 %) après s'être stabilisés au 2e trimestre. En moyenne sur le 3e trimestre 2009, le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) s'établit à 9,1 % de la population active en France métropolitaine. Après la hausse des trimestres précédents, il est stable par rapport au 2e trimestre □



#### SYNTHÈSE DE LA CONJONCTURE RÉGIONALE AU 3e TRIMESTRE 2009

Au 3e trimestre 2009 en Haute-Normandie, le recul de l'emploi salarié dans les secteurs principalement marchands s'accroît (- 0,9 % après - 0,1 % au 2e trimestre, en données brutes). Les pertes d'emploi se poursuivent dans l'industrie (- 1,7 %) et atteignent aussi le tertiaire (- 0,4 %) ce trimestre. Dans le secteur de la construction, le repli est moins prononcé en Seine-Maritime (- 0,4 % après - 1,6 % au 2e trimestre), mais subit une aggravation dans l'Eure (- 1,3 % après - 0,1 %). En moyenne sur le 3e trimestre 2009, le taux de chômage localisé s'élève à 10,2 % de la population active dans la région. Il est stable par rapport au 2e trimestre 2009. Sur un an, le taux de chômage localisé régional augmente de 2,2 points.

Le nombre d'entreprises créées au cours du 3e trimestre s'élève à 2 600 dont 1 560 auto-entreprises. En données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables, le nombre de créations d'entreprises (hors les auto-entreprises) progresse de 5,3 % par rapport au deuxième trimestre 2009. Sur les trois premiers trimestres de l'année, les créations sous le régime d'auto-entrepreneur représentent plus de la moitié des créations en Haute-Normandie. Ces auto-entrepreneurs privilégient les activités de commerce puis celles de soutien aux entreprises et de services aux ménages. Sur un an, les créations d'entreprises, y compris les auto-entreprises, augmentent de 45 % en Haute-Normandie.

L'activité industrielle haut-normande se replie en fin de 3e trimestre. Le taux d'utilisation des capacités de production, toujours très inférieur à sa moyenne de longue période, poursuit son redressement. La demande globale, raffermissée en début de trimestre, fléchit en fin de période. Dans les services marchands, le repli du volume d'affaires traitées se poursuit sur l'ensemble du trimestre, à l'exception du nettoyage qui maintient son niveau d'activité. Dans ce contexte, les évolutions des prix et des effectifs sont orientées à la baisse.

En termes de commerce extérieur, au 3e trimestre 2009, les échanges sont en baisse par rapport au 3e trimestre 2008. Les exportations, en recul de 19,5 %, s'établissent à 5,7 milliards d'euros ; les importations se contractent d'un tiers et atteignent 6,4 milliards d'euros. Par rapport au trimestre dernier, on note toutefois une légère reprise de + 5 % pour les exportations et + 5,6 % pour les importations.

Le nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels haut-normands recule de 4,9 % par rapport au 3e trimestre 2008 et s'établit à 886 500. La fréquentation de la clientèle étrangère poursuit sa baisse tandis que celle de la clientèle française augmente modérément. Le taux d'occupation des hôtels haut-normands, en recul de 3,3 points par rapport au 3e trimestre 2008, atteint 62,1 % ce trimestre. Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie baisse de 2,3 % □



**INDUSTRIE ET SERVICES MARCHANDS : un climat morose**

Stable en juillet et août, l'activité industrielle haut-normande se replie en fin de trimestre. Le taux d'utilisation des capacités de production, toujours très inférieur à sa moyenne de longue période, poursuit son redressement. La demande, qui s'était raffermie en début d'été, fléchit en début d'automne, en raison notamment d'un recul marqué dans l'automobile. L'appréciation des industriels portée sur le niveau de leurs carnets de commande cesse de se dégrader, mais la consistance des plans de charge reste largement inférieure au niveau souhaité. En dépit d'une stabilité globale des prix de matières premières, les prix des produits finis évoluent à la baisse au cours du trimestre. L'érosion des effectifs employés se poursuit et devrait se prolonger au cours des prochains mois. Les prévisions formulées par les chefs d'entreprise haut-normands font état d'une légère progression de l'activité, hormis dans l'industrie automobile où un nouveau recul est attendu.

Dans les services marchands, le repli du volume d'affaires traitées se poursuit sur l'ensemble du trimestre à l'exception du nettoyage qui maintient son niveau d'activité. Le ralentissement de la demande est plus particulièrement marqué dans l'hôtellerie, les transports routiers de marchandises, l'ingénierie informatique et le conseil en publicité sur la fin de période. Dans ce contexte, les évolutions des prix et des effectifs sont orientées à la baisse. Les chefs d'entreprises n'anticipent pas d'amélioration véritable dans les prochains mois □

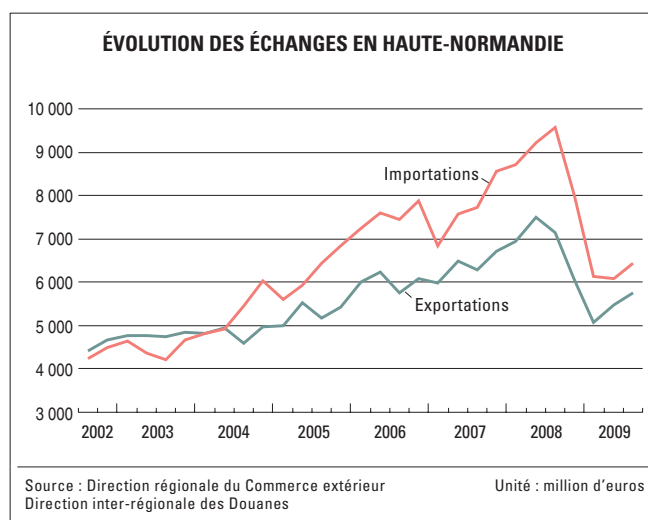
**COMMERCE EXTÉRIEUR : toujours à la baisse**

Au 3e trimestre 2009, les échanges atteignent un niveau bien inférieur à celui observé un an auparavant : les exportations s'établissent à 5,7 milliards d'euros (- 19,5 %) et les importations totalisent 6,4 milliards d'euros (- 33 %). Par rapport au trimestre dernier, les exportations et les importations se redressent sensiblement (respectivement + 5 % et + 5,6 %).

A l'exportation, les véhicules automobiles et les produits pétroliers sont toujours en fort recul (respectivement - 42,2 % et - 42 %). Les ventes d'automobiles remontent cependant depuis le début de l'année. Malgré le contexte de baisse générale, les ventes de produits pharmaceutiques à l'étranger poursuivent leur progression (+ 25 % par rapport au troisième trimestre 2008), ainsi que celles des produits agroalimentaires, laitiers et des boissons (+ 9,8 %).

Les importations de véhicules restent stables (109 millions d'euros) par rapport au troisième trimestre 2008. Les achats de produits pétroliers enregistrent encore une forte chute (- 43 %).

L'Union européenne reste le premier client de la Haute-Normandie avec 56 % des exportations, la Grande Bretagne demeurant notre premier partenaire. Du côté des importations, la part



des fournisseurs d'hydrocarbures (Russie, Norvège, Arabie Saoudite et Grande Bretagne) reste prépondérante (41 %) □

**EMPLOI SALARIÉ MARCHAND NON AGRICOLE (hors intérim) : le recul de l'emploi se confirme**

Au 3e trimestre 2009, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands baisse de nouveau en Haute-Normandie (- 0,9 % après - 0,1 % au 2e trimestre). Le repli est légèrement plus élevé dans l'Eure (- 1 %) qu'en Seine-Maritime (- 0,8 %).

L'emploi poursuit sa dégradation dans l'industrie (- 1,7 %), surtout en Seine-Maritime. Dans la région, la fabrication de matériels de transport subit toujours les plus grosses pertes d'emplois (- 2,9 %). Seule la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac bénéficie d'une embellie des effectifs salariés (+ 3,5 %). Ce regain s'opère notamment grâce à l'embauche de personnel supplémentaire pour la campagne sucrière et à l'accroissement traditionnel de la demande de biens alimentaires, à l'approche des fêtes de fin d'année.

Dans le secteur de la construction, le recul de l'emploi s'amenuise en Seine-Maritime (- 0,4 % après - 1,6 % au 2e trimestre), mais s'accroît dans l'Eure (- 1,3 % après - 0,1 %).

L'emploi salarié diminue dans le tertiaire marchand (- 0,4 % après un redressement de + 0,9 % au 2e trimestre). La baisse

Évolution de l'emploi salarié marchand non agricole (hors intérim)

	1er trimestre 2009	2e trimestre 2009	3e trimestre 2009
<b>Haute-Normandie</b>	- 1,7	- 0,1	- 0,9
Industrie	- 2,0	- 1,5	- 1,7
Construction	- 0,2	- 1,2	- 0,6
Tertiaire	- 1,8	0,9	- 0,4

Source : Insee - Urssaf

Unité : évolution en % de l'emploi - Données brutes

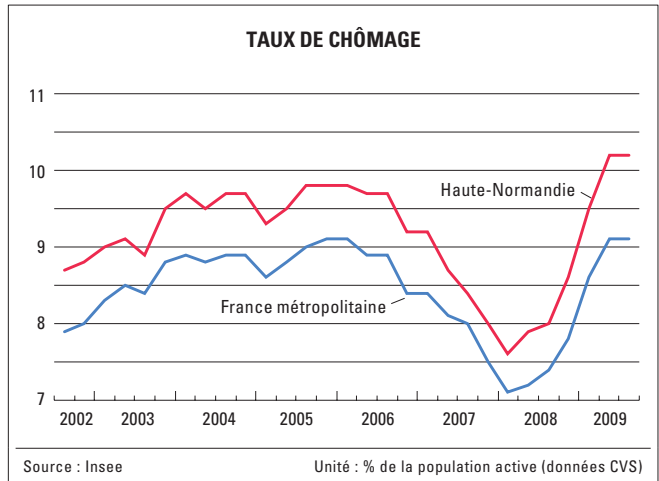
est plus marquée dans l'Eure avec des pertes d'emplois importantes notamment dans le commerce (- 1,8 %) ; en Seine-Maritime, l'hébergement et la restauration (- 2,7 %) sont les plus touchés □

Avertissement : La publication des résultats régionaux sur l'emploi salarié en nouvelle nomenclature d'activités, opérée lors du deuxième trimestre 2009, provoque une rupture de série. Seuls les trois premiers trimestres 2009 sont actuellement diffusables dans cette nomenclature. Contrairement aux évolutions nationales, les évolutions régionales sont publiées en données brutes.

**TAUX DE CHÔMAGE : stable à un niveau élevé**

En moyenne sur le 3e trimestre 2009, le taux de chômage localisé s'élève à 10,2 % de la population active en Haute-Normandie comme au trimestre précédent. Il reste stable dans les deux départements haut-normands, à un niveau plus élevé en Seine-Maritime (10,4 %) que dans l'Eure (9,7 %). En France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 9,1 % de la population active, comme au 2e trimestre 2009.

Sur un an, le taux de chômage localisé augmente de 2,2 points dans la région. La hausse est plus marquée dans l'Eure (+ 2,4 points) qu'en Seine-Maritime (+ 2,1 points). En France métropolitaine, le taux de chômage s'accroît de 1,7 point sur la même période □

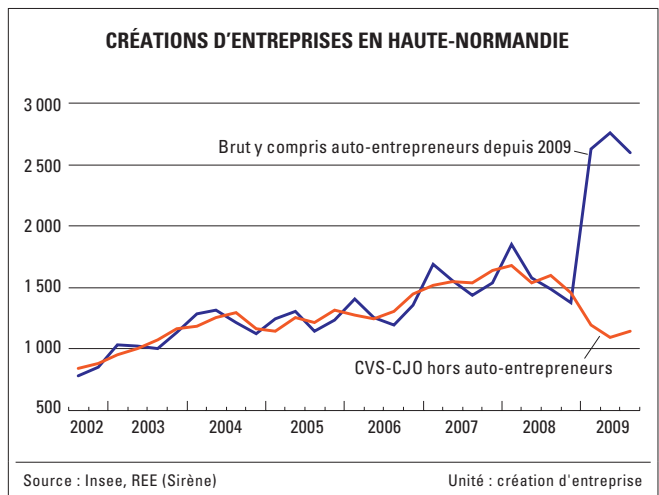


**CRÉATIONS D'ENTREPRISES : une progression soutenue**

Au 3e trimestre 2009, 2 600 entreprises ont été créées en Haute-Normandie, dont 1 560 auto-entrepreneurs. En données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrables, le nombre de créations d'entreprises (hors les auto-entrepreneurs) progresse de 5,3 % par rapport au deuxième trimestre 2009. Le commerce et les activités de soutien aux entreprises sont les secteurs contribuant le plus à cette hausse. A l'inverse, les créations dans la construction sont en régression. Au plan national, les créations d'entreprises augmentent de 4,7 % par rapport au 2e trimestre 2009.

Sur les trois premiers trimestres de l'année, on dénombre 4 500 créations sous le régime d'auto-entrepreneur en Haute-Normandie, soit plus de la moitié des créations. Un auto-entrepreneur sur quatre crée son entreprise dans le commerce et un sur cinq dans le soutien aux entreprises ou les services aux ménages.

Sur un an, les créations d'entreprises, y compris les auto-entrepreneurs, augmentent de 45 % en Haute-Normandie. La plupart des secteurs profite de cette croissance, excepté l'immobilier et les activités financières. En France, tous secteurs confondus, les

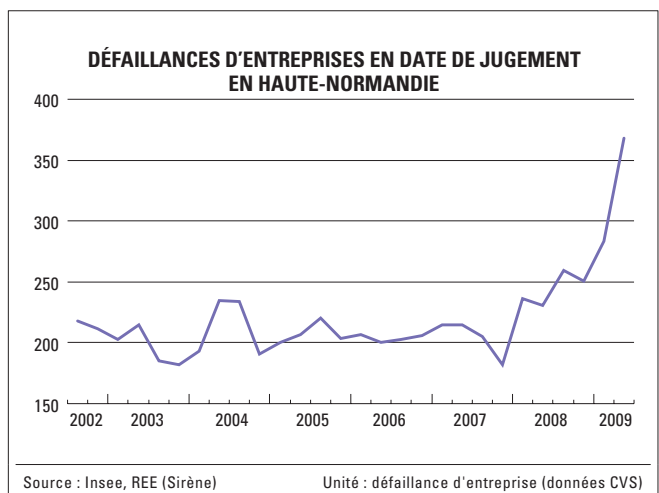


créations d'entreprises augmentent de 47,2 % sur la même période □

**DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : forte remontée des défaillances**

Au 2e trimestre 2009, 360 entreprises ont fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire en Haute-Normandie. En valeur corrigée des variations saisonnières, le nombre de défaillances d'entreprises augmente fortement (29,8 %) par rapport au trimestre précédent, contrairement au niveau national qui est en recul de 4,8 %. Dans la région, l'hôtellerie-restauration, l'immobilier, l'industrie sont les plus touchés. A l'inverse, les défaillances d'entreprises sont en retrait dans les services et les transports.

Sur un an, on dénombre 1 160 défaillances d'entreprises en Haute-Normandie, soit une augmentation de 36 %. Au plan national, les défaillances d'entreprises augmentent de 17 % sur la même période □

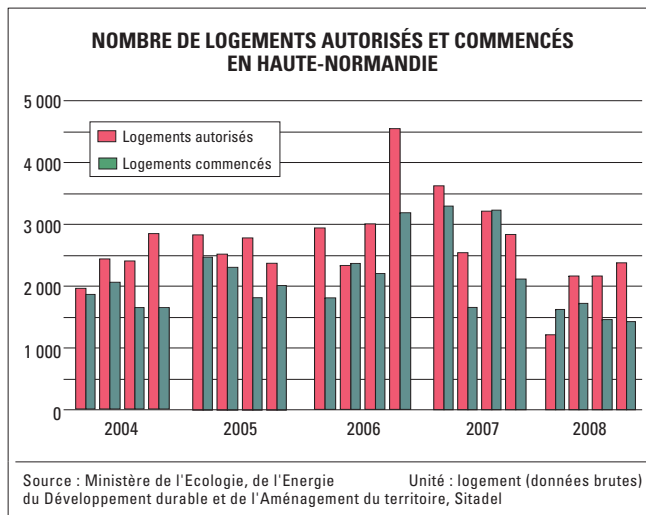


**LOGEMENTS MIS EN CHANTIER : baisse de l'activité sur un an**

Durant le 4e trimestre 2008, 1 426 logements ont été mis en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année 2008, le nombre de logements commencés s'élève à 6 200, en baisse de 39,5 % par rapport à l'année 2007. Le recul est plus important pour les logements collectifs que pour les logements individuels. En France métropolitaine, le nombre de mises en chantier diminue de 16 % en 2008.

Au 4e trimestre 2008, les autorisations de construction concernent 2 370 logements en Haute-Normandie. En 2008, elles regroupent 7 900 logements et sont en recul de 35 % par rapport à 2007. La baisse est plus soutenue pour les logements collectifs que pour les logements individuels. Au plan national, les autorisations de construction diminuent de 18 % sur la même période □

*Avertissement : Les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 2008 doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1er octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.*

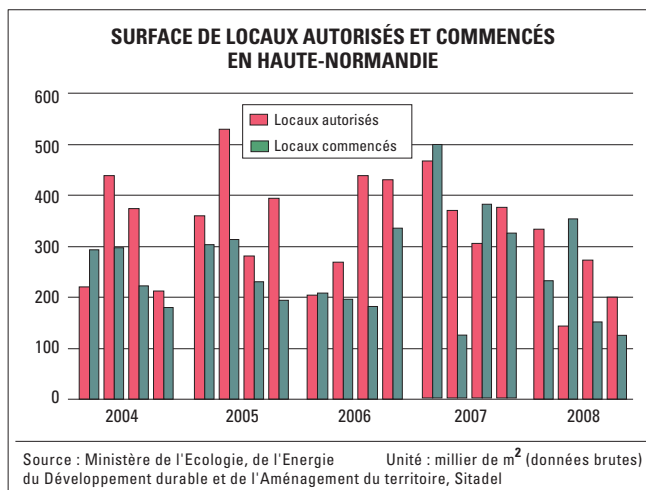


**LOCAUX MIS EN CHANTIER : en recul sur un an**

Au cours du 4e trimestre 2008, 125 600 m<sup>2</sup> de surfaces de locaux non résidentiels ont été mises en chantier en Haute-Normandie. Sur l'année 2008, le total des mises en chantier s'établit à 862 400 m<sup>2</sup>, en baisse de 35 % par rapport à l'année 2007. En France métropolitaine, ce nombre diminue de 19 % sur la même période.

Au 4e trimestre 2008, les autorisations de construction de locaux non résidentiels représentent 201 000 m<sup>2</sup> de surface en Haute-Normandie. En 2008, elles s'élèvent à 949 300 m<sup>2</sup>, en diminution de 37 % par rapport à 2007. Au plan national, les autorisations de construction de locaux non résidentiels baissent de 22 % sur l'année □

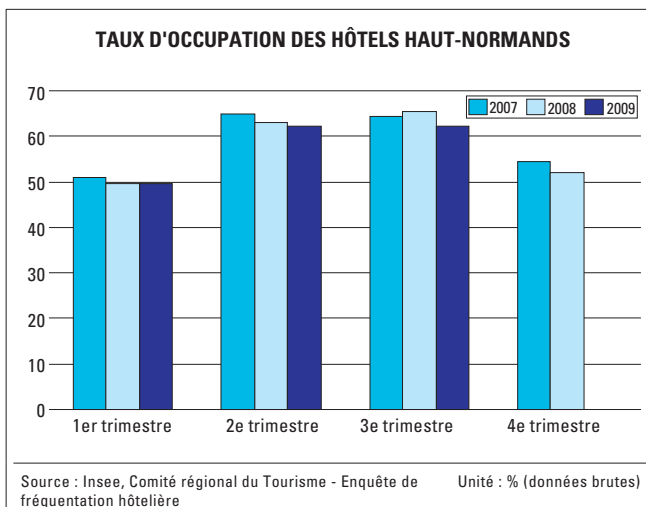
*Avertissement : Les chiffres des trois premiers trimestres de l'année 2008 doivent être interprétés avec prudence et sont vraisemblablement sous-estimés. En effet, la réforme du droit des sols, intervenue le 1er octobre 2007 a affecté la collecte des données jusqu'en juillet 2008 pour les autorisations et jusqu'en août 2008 pour les mises en chantier.*



**FRÉQUENTATION HÔTELIÈRE : baisse de la fréquentation étrangère, léger accroissement de la clientèle française**

Au 3e trimestre 2009, les hôtels haut-normands enregistrent 886 500 nuitées, soit 4,9 % de moins qu'au même trimestre de l'année précédente ; la fréquentation de la clientèle étrangère poursuit sa baisse (- 19,4 %), celle de la clientèle française augmente modérément (+ 1,7 %). Le taux d'occupation des hôtels haut-normands s'élève à 62,1 % ce trimestre, en baisse de 3,3 points par rapport au 3e trimestre 2008. En France, le taux d'occupation est de 65,7 % au 3e trimestre 2009 ; il diminue de 2,8 points par rapport au 3e trimestre 2008.

Sur un an, le nombre de nuitées vendues en Haute-Normandie chute de 2,3 %. La fréquentation de la clientèle étrangère, en baisse de 22,1 % contribue à ce résultat. La fréquentation de la clientèle française, cependant, augmente de 4,1 %. Les nuitées vendues en hôtellerie classée 2 étoiles sont en baisse de 2,2 % sur l'année. Au plan national, le nombre de nuitées vendues baisse de 5 % □



## **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

### **OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISES**

L'enquête de conjoncture est effectuée par les unités de la Banque de France de Haute-Normandie auprès d'un échantillon représentatif composé d'entreprises appartenant à tous les secteurs de l'économie régionale. Les informations sont recueillies au cours d'entretiens avec les chefs d'entreprise ; elles sont pondérées en fonction de l'importance de chaque unité de production au sein de sa branche et, dans l'industrie, par les poids respectifs des branches au niveau des agrégats. **Ces données sont corrigées des variations saisonnières depuis janvier 2008.**

Cette enquête est réalisée chaque mois auprès d'un échantillon composé fin 2007 de 134 entreprises dans l'industrie et de 78 entreprises dans les services marchands.

### **COMMERCE EXTÉRIEUR**

Les statistiques de commerce extérieur sont établies par la direction générale des douanes et droits indirects. Les données sont présentées selon la Nomenclature économique de synthèse (NES).

La valeur des marchandises est prise en compte au passage de la frontière, valeur CAF à l'importation, valeur FAB à l'exportation. Les valeurs sont exprimées en millions d'euros.

Sont comptabilisées à l'importation, les marchandises dont le lieu de destination réelle est situé dans les départements 27 et 76. Sont comptabilisées à l'exportation, les marchandises exportées à partir d'un lieu situé dans les départements 27 et 76. Les données n'intègrent pas les échanges de matériel militaire.

La détermination du commerce extérieur régional est donc sans relation avec la situation géographique du siège social de la société exportatrice ou importatrice. En conséquence, il convient de ne pas assimiler exportations et productions régionales, ni importations et consommations régionales. Les statistiques régionales du commerce extérieur reflètent avant tout le poids de la région dans le commerce extérieur français.

### **EMPLOI SALARIÉ MARCHAND**

#### **Avertissement**

À compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2008, une nouvelle chaîne d'exploitation est mise en place pour le traitement des données sur l'emploi. Par ailleurs, la centralisation des fichiers des Urssaf par l'Acosse modifie le mode de suivi des établissements.

Ces changements dans le processus de production et l'utilisation de la nouvelle nomenclature d'activités « NAF rev2 » provoquent une rupture de série et seul un ensemble minimal d'indicateurs est actuellement calculé en données brutes. Aussi, seuls les premiers trimestres de l'année 2009 sont actuellement publiés. Courant 2010, ces indices d'évolution seront corrigés des variations saisonnières (CVS) et la série sera rétropléée.

#### **Méthodologie**

L'évolution de l'emploi est basée sur l'exploitation des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) adressés par les employeurs à l'Urssaf (Unions de recouvrement de sécurité sociale et des allocations familiales). Ces données, transmises trimestriellement à l'Insee, permettent de fournir un indicateur trimestriel localisé de l'évolution de l'emploi salarié, après expertise au sein de l'application Epure 2 (Extension du projet urssaf sur les revenus et l'emploi version 2).

Les évolutions de l'emploi sur le secteur marchand non agricole sont étudiées hors les grandes entreprises suivantes : la SNCF, La Poste, France Télécom, Air France, la Banque de France. Sont également exclus l'intérim, les effectifs de l'éducation, la santé et l'action sociale, l'administration et les secteurs relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Au total, le champ étudié (secteur privé de l'industrie, de la construction, du commerce et des services) couvre 57% de l'emploi salarié régional.

### **TAUX DE CHÔMAGE**

Depuis les séries publiées en mars 2008 par l'Insee, l'estimation du taux de chômage s'appuie sur une nouvelle méthodologie.

Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de chômeurs au sens du BIT est issu directement de l'exploitation trimestrielle de l'enquête Emploi en continu réalisée par l'Insee. En conséquence, les séries métropolitaines de chômage sont désormais produites à un rythme trimestriel. Parallèlement, l'exploitation de l'enquête emploi a été revue et le concept BIT du chômage est calé sur l'interprétation européenne. Enfin, la période de référence des estimations n'est plus la fin du trimestre mais la moyenne trimestrielle.

Les modifications apportées au niveau national impactent également les séries localisées de chômage par région, département et zone d'emploi. Les résultats de l'enquête emploi ne peuvent être utilisés directement pour estimer le chômage au niveau infra-national. Pour calculer un taux de chômage localisé, on rapporte le nombre de chômeurs (au sens du BIT) à la population active (au sens du BIT). Le nombre de chômeurs est estimé en appliquant au chômage BIT métropolitain le poids du département ou de la région dans les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi dans la catégorie A. La population active occupée par département ou par région s'appuie sur les estimations annuelles d'emploi au lieu de travail. L'enquête Emploi fournissant des résultats en moyenne trimestrielle, les taux de chômage localisés sont exprimés en moyenne sur le trimestre.

Toutes les séries sont corrigées des variations saisonnières. Le calcul des coefficients de correction des variations saisonnières est revu chaque trimestre, ce qui peut conduire à de légères révisions sur l'ensemble de la série.

## CREATIONS D'ENTREPRISES

Les statistiques sur les créations d'entreprises sont issues du Répertoire des entreprises et des établissements (REE - Sirene), géré par l'Insee en application du décret n°73-314 du 14 mars 1973. Toute entreprise, personne physique ou personne morale, est inscrite au répertoire lors de sa première déclaration de démarrage d'activité non salariée et reçoit un numéro d'identification unique.

La définition des créations d'entreprises s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. En particulier, le phénomène de la reprise d'entreprise est dissocié de celui de la création. Le champ sur lequel portent les créations d'entreprises recouvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

A compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations en auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

**Nomenclature d'activités** : à partir de la date d'observation du 1er janvier 2009, les créations d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rév.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rév. 2 permet de mieux suivre les «Services» et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique «Définitions et méthodes»).

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des créations d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 2000.

## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le jugement ordonnant l'ouverture de la procédure de redressement ou de liquidation judiciaire d'une entreprise fait l'objet d'une publication du Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales). À partir de ces annonces, l'Insee élabore des statistiques de défaillances d'entreprises, soit par date de publication, soit par date de jugement. Les statistiques sont présentées ici par date de jugement. Compte tenu des délais de publication dans le Bodacc, il faut attendre environ six mois pour que la statistique en date de jugement soit définitive. Le champ des défaillances recouvre l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, à l'administration et aux activités associatives. A partir de la date d'observation du 1er janvier 2009 (date de jugement), les défaillances d'entreprises sont présentées dans la nomenclature agrégée (NA) fondée sur la NAF rév.2, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La NAF rév. 2 permet de mieux suivre les «Services» et favorise les comparaisons internationales (voir site insee.fr rubrique «Définitions et méthodes»).

Pour permettre des analyses sur longue période, la série des défaillances d'entreprises a été recalculée en NA depuis l'année 1993.

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan dès lors qu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Elle intervient lorsque l'entreprise est en état de cessation de paiement. La statistique ne tient pas compte de l'issue de la procédure : liquidation de l'entreprise, poursuite de l'activité suite à un plan de continuation, reprise de l'entreprise suite à un plan de reprise.

Il ne faut pas confondre défaillance et cessation d'entreprise. Les cessations - correspondant à l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise - sont majoritairement consécutives à une mort «naturelle» de l'entreprise : le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

## CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LOCAUX

Les statistiques sur la construction de logements sont réalisées par la direction régionale de l'équipement (DRE) à partir des déclarations de permis de construire enregistrées dans le système Sitadel (Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Elles concernent les locaux et les logements ordinaires.

Les autorisations désignent les opérations de construction neuve de logements ou de locaux autres qu'habitation, qui ont fait l'objet d'une décision d'autorisation de construire. C'est une décision prise par une autorité publique ayant compétence pour ce faire ; elle autorise l'édification d'une ou plusieurs constructions nouvelles ou la modification d'une ou plusieurs constructions existantes.

Une construction n'est considérée comme commencée dans Sitadel qu'après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire. Un chantier est considéré ouvert lorsque les fouilles en rigole ou les fondations sont entreprises sur une partie ou la totalité des constructions autorisées.

## TOURISME

Les statistiques sur la fréquentation hôtelière proviennent des enquêtes mensuelles de fréquentation réalisées auprès de l'hôtellerie homologuée. Ces enquêtes, légalement obligatoires, sont effectuées par l'Insee à la demande du ministère du Tourisme. La collecte est réalisée tous les mois de l'année auprès d'un échantillon d'hôtels homologués « tourisme » et classés 0 à 4 étoiles. Sont exclus du champ de l'enquête les hôtels n'ayant pas de classement tourisme.

L'activité hôtelière est mesurée en nombre de nuitées qui correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hôtel. Ainsi un couple séjournant 3 nuits consécutives dans un hôtel correspondra à 6 nuitées de même que 6 personnes ne séjournant qu'une nuit. Le taux d'occupation correspond au rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres réellement offertes.

Les hôtels sont homologués tourisme par avis préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en 6 catégories, de 0 à 4 étoiles Luxe, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986.

Du fait d'une rénovation de l'enquête, les données ne sont disponibles que depuis janvier 2005.